

Programme d'aide à la publication de l'Institut français du Liban

Georges Schehadé

Règlement du dispositif

Le Programme d'aide à la publication (PAP) Georges Schehadé de l'Institut français du Liban s'adresse aux maisons d'édition libanaises qui mènent des projets éditoriaux innovants.

Ce programme vise à encourager la littérature contemporaine, à accompagner les nouveaux talents émergents et à renforcer le paysage éditorial libanais. Il accorde une attention particulière à la littérature jeunesse et à la bande dessinée et vise à rendre des œuvres de qualité accessibles à un large public.

Ce programme soutient des projets de publication en français ou des projets de traduction du français vers l'arabe ou de l'arabe vers le français.

Nature de l'aide

- Aide à la publication : prise en charge partielle des frais de fabrication et/ou de communication d'un ouvrage
- Aide à la traduction : prise en charge partielle des coûts de traduction de l'arabe vers le français ou du français vers l'arabe
- Aide à la cession de droits : prise en charge partielle des droits de traduction ou de publication ou co-publication auprès d'une maison d'édition francophone

Le soutien est accordé selon le calendrier et les modalités propres au programme, tels que détaillés ci-dessous, dans le cadre d'appels à projets.

Modalités de candidature

Le Programme d'aide à la publication (PAP) Georges Schehadé propose **deux sessions** de candidature par an. Les maisons d'édition basées au Liban souhaitant présenter un projet doivent déposer leur dossier en ligne sur le site de l'Institut français du Liban, avant la date limite indiquée pour chaque appel à projets.

Éligibilité

Seuls les dossiers transmis dans les délais, complets et répondant aux critères d'éligibilité, sont présentés à la commission.

Sont éligibles les projets qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Tous les domaines de publication (excepté les manuels scolaires, ouvrages techniques, guides ou livres pratiques)
- Projet n'ayant jamais été examiné par l'Institut français du Liban et n'ayant pas été publié avant son examen en commission
- Le cas échéant, traduction d'un ouvrage depuis sa langue originale (français ou arabe) - pas de traduction relais ou intermédiaire
- Publication à compte d'éditeur (et non à compte d'auteur)
- Projet déposé par une maison d'édition et non par un auteur
- Contrats de publication, de traduction ou de cession en bonne et due forme pour chaque projet
- Maximum deux projets éditoriaux par session et par éditeur
- Tout projet de réédition doit être accompagné d'un appareil critique nouveau

Inéligibilité

- Tout projet refusé ne peut être soumis une seconde fois
- Tout projet éditorial à compte d'auteur, autoédité ou en édition participative
- Aucune aide ne sera apportée à un ouvrage en cours de réalisation ou déjà publié

Commission de sélection

La sélection des titres retenus appartient à la commission franco-libanaise constituée par l'Institut français du Liban. La commission est composée de

professionnels du livre (en dehors des demandeurs/bénéficiaires, directs ou indirects, à savoir les éditeurs et les auteurs) et experts dans les domaines littéraires, basés au Liban, respectant la parité femme-homme.

Procédure d'examen des dossiers

Les dossiers recevables sont présentés à la commission qui, après un débat collégial, émet un avis (favorable, défavorable ou d'ajournement) sur chacun d'entre eux, notamment au regard de l'ensemble des demandes et de l'enveloppe budgétaire prévue par l'Institut français du Liban.

Ajournement

Un projet peut être ajourné par la commission en charge de l'examen des dossiers s'il ne réunit pas les qualités nécessaires pour sa juste appréciation.

Il pourra être réexaminé lors d'une session ultérieure à condition qu'il ne soit pas publié avant la tenue de ladite commission.

Critères d'examen des dossiers

La commission, souveraine dans ses décisions, sera attentive aux critères suivants :

- Qualité littéraire, scientifique ou artistique du projet et adéquation avec les priorités de l'Institut français de Liban
- Qualité de la traduction pour les projets de traduction
- Implication de l'éditeur libanais et capacité à développer sur le long terme une politique de publication d'auteurs francophones et de traduction
- Inscription de l'œuvre dans la politique éditoriale de la maison d'édition, au sein des collections existantes ou à développer
- Respect des engagements de l'éditeur libanais en matière de diffusion et de promotion de l'ouvrage
- Risques commerciaux pris par l'éditeur
- Cohérence du budget présenté

- Public visé et prix de vente

- Rémunération appropriée de l'auteur et/ou du traducteur.

Montant susceptible de l'aide

Le taux de concours de l'aide au projet soutenu ne peut dépasser 40 % du coût total de fabrication et/ou de traduction du projet éditorial soumis et demeure à l'appréciation de l'Institut français du Liban.

En cas d'obtention d'une aide provenant d'un autre organisme pour un même projet, le montant de l'aide est ajusté en conséquence.

Domaines prioritaires

- Les œuvres de littérature jeunesse : de la petite enfance à l'adolescence.
- Les œuvres de littérature contemporaine traduites de l'arabe vers le français et du français vers l'arabe.
- Les œuvres de fiction contemporaine en langue française, avec une priorité pour les primo-romans.
- Les romans graphiques, les œuvres de bande dessinée jeunesse et adulte.
- Les œuvres de sciences humaines et sociales, d'histoire et de géopolitique portant notamment sur les thématiques suivantes : écologie, développement durable, éducation alternative, féminisme, psychologie, citoyenneté, plurilinguisme.
- Les livres audio et/ou les livres numériques.

La commission portera une attention particulière aux projets présentés en coédition : entre un éditeur libanais et un éditeur français ou entre un éditeur libanais et un éditeur d'un autre pays francophone.

Calendrier des sessions pour l'année 2026

- 1^{ère} session :

Ouverture de la session : 2 février 2026

Date limite de dépôt des dossiers : 29 mars 2026

Commission d'examen : 30 avril 2026

Proclamation des résultats : semaine du 11 mai 2026

- 2^e session :

Ouverture de la session : 29 juin 2026

Date limite de dépôt des dossiers : 30 août 2026

Commission d'examen : 17 septembre 2026

Proclamation des résultats : semaine du 28 septembre 2026

Procédure de dépôt des dossiers

Le dépôt du dossier s'effectue exclusivement sur le site de l'Institut français du Liban : <https://institutfrancais-liban.com>

L'éditeur est invité à remplir un formulaire en ligne et à y joindre les pièces demandées.

Chaque demandeur peut soumettre au plus deux demandes d'aide par session, soit un formulaire par dossier.

Etapes à suivre

ÉTAPE 1 : COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature (formulaire PAP) doit être dûment rempli. Toutes les données demandées doivent être renseignées.

NB : le budget prévisionnel doit être équilibré en dépenses et recettes. Il est impératif de préciser, le cas échéant, les aides (et leur nature) dont a bénéficié la structure les trois années antérieures.

Les pièces justificatives à joindre au dossier :

- Une présentation succincte de la maison d'édition, sa politique éditoriale et sa stratégie d'évolution
- Pour les œuvres de littérature contemporaine et de sciences humaines et sociales, l'intégralité du texte ou le cas échéant les 20 premières pages du manuscrit

- Pour les ouvrages de bande dessinée ou de jeunesse, 60 % minimum des illustrations
- Pour les livres illustrés et les beaux livres : une proposition graphique comprenant textes et images avec les détails techniques des choix d'impression
- Pour les traductions, un extrait de minimum 20 pages traduites accompagné de l'extrait du texte original
- La table des matières, le cas échéant
- Une proposition de couverture
- Le curriculum vitae et la bibliographie des auteurs, des illustrateurs et des traducteurs, le cas échéant
- Une copie du contrat d'auteur daté et signé par chaque partie ;
- Une copie du contrat de cession de droits daté et signé par chaque éditeur, le cas échéant
- Une copie du contrat de traduction daté et signé par chaque partie, le cas échéant.

Pour une première demande d'aide, le dossier devra être complété par les pièces suivantes :

- La circulaire commerciale de la maison d'édition
- Le relevé d'identité bancaire conforme au nom de la structure
- Le catalogue de l'éditeur imprimé à déposer à l'Institut français du Liban ou l'adresse du site Internet de la maison d'édition si le catalogue est en ligne

ÉTAPE 2 : DÉPOT DU DOSSIER

Le dépôt du dossier se fait exclusivement en ligne.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Bureau du livre : bureauaudulivre@if-liban.com

ÉTAPE 3 : SÉLECTION DES DOSSIERS

Seuls les dossiers transmis dans les délais, complets et répondant aux critères d'éligibilité sont présentés aux commissions. La sélection revient à la commission qui, après un débat collégial, émet un avis sur chaque projet en fonction des critères éditoriaux préalablement exprimés. Chaque membre de la commission reçoit l'ensemble des dossiers trois semaines avant la tenue de la

commission d'attribution. Au vu des avis de la commission, les décisions d'attribution, de refus ou, à titre exceptionnel, d'ajournement sont prises.

ÉTAPE 4 : PRÉSENTATION DU DOSSIER DÉFINITIF D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DESTINÉ À L'ORDONNATEUR

Les éditeurs dont les projets ont été retenus par la commission recevront la liste des documents à fournir à l'ordonnateur au moment de la notification de l'attribution. Les documents doivent être rédigés en langue française.

1 – Copie de la circulaire commerciale

2 – Un relevé d'identité bancaire de la société fourni par la banque

2 – Deux copies de chaque contrat, daté et signé par chaque partie. Pour les projets de publication, le contrat d'édition et/ou le contrat de coédition. Pour les projets de traduction, le contrat de cession de droits ainsi que le contrat de traduction

5 – Si vous avez bénéficié d'une aide lors des sessions précédentes, fournir impérativement un rapport financier indiquant l'utilisation de l'aide

6 – Trois exemplaires du ou des derniers titres aidés destinés à l'Institut français du Liban

Nouveauté : Il appartient à l'éditeur de faire figurer le logo de l'Institut français du Liban - Ambassade de France au Liban sur la quatrième de couverture et/ou dans l'édition numérique. Les ouvrages doivent être publiés dans un délai de six mois après l'obtention de l'aide du Programme d'aide à la publication Georges Schehadé.